

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

TUNISIE LEASING

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 - Tunis Mahrajène

Le groupe Tunisie Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et Fehmi LAOURINE.

BILAN CONSOLIDE AU 31 Décembre 2015 (exprimé en dinars)

	Notes	31-déc			Notes	31-déc	
		2015	2014			2015	2014
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Liquidités et équivalent de liquidités	5	<u>94 886 000</u>	<u>15 874 557</u>	PASSIFS			
Créance sur la clientèle				Emprunts et ressources spéciales			
Créances de leasing : encours financier		1 188 761 835	772 545 415	Concours bancaires		71 566 178	17 864 457
Moins : provisions		(50 814 114)	(19 395 748)	Emprunts et dettes rattachées	14	1 098 197 374	617 705 917
	6	<u>1 137 947 721</u>	<u>753 149 667</u>	Total Emprunts et ressources spéciales		<u>1 169 763 552</u>	<u>635 570 374</u>
Créances de leasing : Impayés		201 814 591	29 661 494	Autres Passifs			
Moins : provisions		(54 618 555)	(18 482 462)	Fournisseurs et comptes rattachés		81 709 908	25 189 864
interets constatées d'avance	7	<u>147 196 036</u>	<u>11 179 032</u>	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	8	30 457 233	41 149 836
		(5 499 917)	(5 619 206)	Provisions pour passifs et charges	15	10 915 031	5 014 421
Total des créances sur la clientèle		<u>1 279 643 840</u>	<u>758 709 493</u>	Passifs impôts différés		3 957 586	1 048 341
Acheteurs factorés		120 935 224	126 704 117	Dettes envers la clientèle	16	58 936 057	21 627 352
Moins : provisions		(5 023 975)	(5 153 774)	Autres passifs	17	45 706 509	20 081 379
	8	<u>115 911 249</u>	<u>121 550 343</u>	Total des autres passifs		<u>231 682 324</u>	<u>114 111 193</u>
Portefeuille titres de placement		<u>747 401</u>	<u>3 429 445</u>	CAPITAUX PROPRES			
Portefeuille d'investissement				Capital social		45 000 000	43 000 000
Titres mis en équivalence		9 347 527	8 044 592	Réserves consolidées		99 435 262	98 328 879
Autres immobilisations financières		30 997 663	29 393 649	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>144 435 262</u>	<u>141 328 879</u>
Moins : provisions		(625 200)	(1 268 216)	Résultat consolidé		14 187 916	14 560 067
Total portefeuille d'investissement	9	<u>39 719 990</u>	<u>36 170 025</u>	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	18	<u>158 623 178</u>	<u>155 888 946</u>
Valeurs immobilisées				INTERETS MINORITAIRES	19	144 783 669	86 232 785
Immobilisations incorporelles		28 829 524	14 102 000	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		<u>303 406 847</u>	<u>242 121 731</u>
Moins : amortissements		(17 837 767)	(9 594 588)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		<u>1 704 852 723</u>	<u>991 803 297</u>
	10	<u>10 991 757</u>	<u>4 507 411</u>				
Immobilisations utilisées par la société		75 707 527	48 604 545				
Moins : amortissements		(34 145 869)	(16 734 901)				
	11	<u>41 561 658</u>	<u>31 869 644</u>				
Total des valeurs immobilisées		<u>52 553 415</u>	<u>36 377 056</u>				
Actifs d'impôts différés	12	6 041 540	1 040 685				
Autres actifs	13	<u>115 349 288</u>	<u>18 651 694</u>				
TOTAL DES ACTIFS		<u>1 704 852 723</u>	<u>991 803 297</u>				

Etat des engagements hors bilan consolidé
Exercice clos le 31 Décembre 2015
(Montants exprimés en dinars)

	31 décembre	
	2 015	2 014
ENGAGEMENTS DONNES	81 108 852	89 923 379
Engagements de financement en faveur de la clientèle	76 581 100	83 918 579
Engagements sur titres	4 527 752	6 004 800
ENGAGEMENTS RECUS	146 270 078	139 116 025
Garanties reçues	16 765 781	16 155 937
Intérêts à échoir sur contrats actifs	129 504 297	122 960 088
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	12 533 333	75 898 199
Emprunts extérieurs	12 533 333	75 898 199

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2015
(exprimé en dinars)

	Notes	31-déc 2015	31-déc 2014
Revenu de crédit bail	20	162 537 851	87 427 979
Variation des produits réservés			
Revenu du factoring	21	13 357 621	12 431 570
Revenu des opérations de location longue durée		16 410 241	10 246 922
Autres produits d'exploitation		7 081 099	997 292 (*)
<u>Total des Produits d'exploitations</u>		<u>199 386 812</u>	<u>111 103 763</u>
CHARGES FINANCIERES NETTES	22	(79 250 282)	(40 575 599)
Coût des opérations de location longue durée		(6 349 148)	(5 855 107)
PRODUITS DES PLACEMENTS		554 741	643 933
PRODUIT NET		<u>114 342 123</u>	<u>65 316 990</u>
Charges de personnel		(32 749 348)	(14 076 085)
Autres charges d'exploitation		(27 051 550)	(10 865 838) (*)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	23	(13 206 583)	(2 939 165)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(6 833 940)	(3 174 968)
Dotations aux provisions pour risques divers	24	(3 578 307)	(203 483)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>30 922 395</u>	<u>34 057 451</u>
Autres gains ordinaires		790 819	434 244
Autres pertes ordinaires		(13 889)	(489 174)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		<u>31 699 325</u>	<u>34 002 520</u>
Impôts différés		71 683	431 425
Impôts exigibles		(9 902 334)	(9 805 469)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		<u>21 868 674</u>	<u>24 628 477</u>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9	2 737 738	1 478 122
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>24 606 412</u>	<u>26 106 599</u>
Part revenant aux intérêts minoritaires	19	(10 418 496)	(11 546 532)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		<u>14 187 916</u>	<u>14 560 067</u>
Résultat par action		1,576	1,618

* Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.10)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-dec 2015</u>	<u>31-dec 2014</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	25	591 084 988	598 940 776
Encaissements reçus des acheteurs factorés	26	350 452 437	321 543 518
Financements des adhérents		(341 594 644)	(312 299 872)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(17 949 578)	(17 810 841) (*)
Intérêts payés		(40 943 504)	(34 994 658)
Impôts et taxes payés		(44 991 413)	(44 214 184)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	27	(492 424 065)	(497 403 588)
Autres flux de trésorerie		5 929 573	(6 093 595) (*)
		<u>9 563 793</u>	<u>7 667 555</u>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	28	(8 615 997)	(13 049 989)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	29	5 067 117	3 061 583
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	30	(66 743 118)	(4 222 909)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	31	1 938 162	1 521 409
		<u>(68 353 836)</u>	<u>(12 689 906)</u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement			
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'action		41 114 364	-
Dividendes et autres distributions	32	(17 648 242)	(14 551 188)
Encaissements provenant des emprunts		375 663 752	428 646 216
Remboursement d'emprunts		(318 297 888)	(378 217 934)
Flux liés au financement à court terme		3 738 366	(26 422 506)
		<u>84 570 353</u>	<u>9 454 588</u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement			
Incidences des variations des taux de participation sur les liquidités et équivalents de liquidités		<u>-</u>	<u>(56 061)</u>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		<u>(470 589)</u>	<u>83 871</u>
Variation de trésorerie		<u>25 309 722</u>	<u>4 460 047</u>
Trésorerie au début de l'exercice		(1 989 900)	(6 449 947)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	33	23 319 822	(1 989 900)

* Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.10)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 Décembre 2015

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TLG** » est composé de dix sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 31 Décembre 2015 à la somme de 45.000.000 dinars divisé en 9.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb Leasing Algérie s'élève, au 31 Décembre 2015, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
- La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
- La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 31 Décembre 2015 à 10.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **TLG FINANCE** » est une société par action simplifiée créée le 01 octobre 2014 avec pour objet principal l'acquisition, la détention, la cession et gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de location opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées.

Le capital initial s'élève à 30 000 Euros

L'assemblée générale mixte du 10 septembre 2015 a décidé de porter le capital social à 18 560 000 Euros par émission de 1 853 000 actions nouvelles de 10 Euro chacune totalement souscrites et libérées en numéraires

- La société **ALIOS Finance SA**, société holding créée en 1998, a pour objet la prise de participations dans les sociétés visant à développer des opérations de financement, notamment par crédit-bail.

Le capital social de Alios Finance SA s'élève au 31 décembre 2015 à €: 10.699.282 divisé en 972.662 actions de €: 11 chacune.

Alios est présent actuellement dans neuf pays de l'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon, Zambie, Tanzanie et Kenya), soit sous forme de filiales ou de succursales

- La société « **Tunisie Factoring** » a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.
Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 31 Décembre 2015 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

- **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Sicar**: constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar**: constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar**: constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

- **Les autres sociétés du Groupe**

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 3.000.000 dinars, divisé en 30.000 parts de 100 dinars chacune.

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :

Tableau 1

Tableau des Participations au 31 Décembre 2015

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%			Titres	%
Tunisie Leasing	27 337	27,34%	352 645	36,51%	21 999	44,00%	12 500	25,00%	13 636	27,27%	933 402	93,34%	29 832	99,44%	44 762	4,60%	587 442	31,65%	1 049 995	30,00%
Tunisie Valeurs																				
Tunisie SICAR																				
Tuninvest SICAR																				
Tuninvest International SICAR																				
Tunisie Factoring																				
TLG FINANCE															577 162	59,34%				
Autres	72 663	72,66%	613 355	63,49%	28 001	56,00%	37 500	75,00%	36 364	72,73%	66 598	6,66%	168	0,56%	350 748	36,06%	1 268 558	68,35%	2 450 005	70,00%
Total	100 000	100,00%	966 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	1 000 000	100,00%	30 000	100,00%	972 672	100,00%	1 856 000	100,00%	3 500 000	100,00%

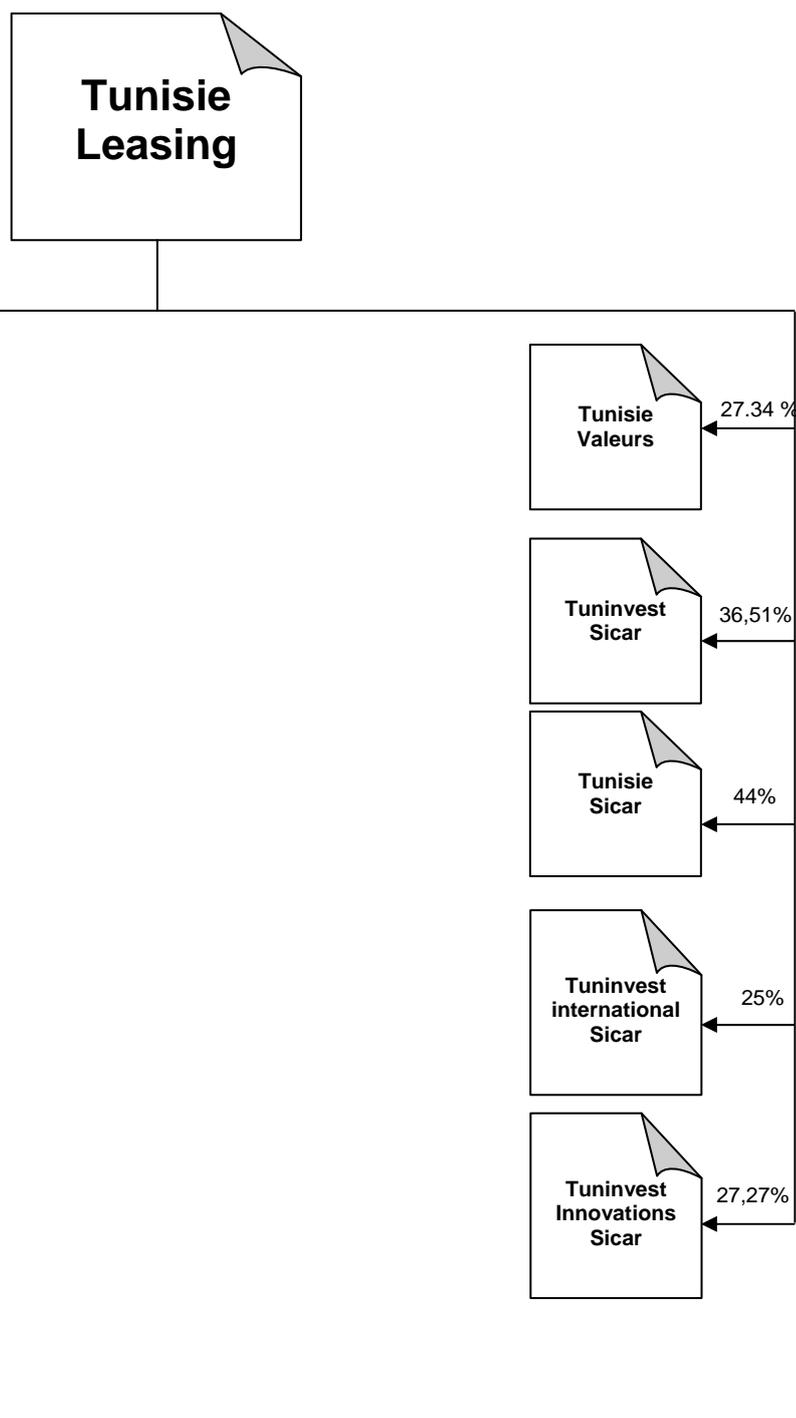
Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 décembre 2015

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	27,34%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		93,34%		99,44%		4,60%		31,65%		18,72%	11,28%
Tunisie Valeurs																				
Tunisie SICAR																				
Tuninvest SICAR																				
Tuninvest International SICAR																				
Tunisie Factoring																				
TLG FINANCE																18,78%				
Autres																				
Total	27,34%	0,00%	36,51%		44,00%		25,00%	0,00%	27,27%		93,34%	0,00%	99,44%	0,00%	4,60%	18,78%	31,65%	0,00%	18,72%	11,28%
Total participation	27,34%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		93,34%		99,44%		23,38%		31,65%		30,00%	

(*) A travers des contrats de portage

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 31 Décembre 2015**



(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	Degré de contrôle	Méthode retenue
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALIOS	Contrôle exclusif (2)	Intégration globale
TLG FINANCE	Contrôle exclusif	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif (3)	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

(2) La société Tunisie leasing exerce du contrôle exclusif dans le groupe Alios par l'intermédiaire de la filiale la société TLG finance. Le contrôle existe puisque la société mère TL détient directement et indirectement par l'intermédiaire de la filiale TLG finance, plus la moitié des droits de vote.

- Pourcentage de contrôle détenu indirectement par l'intermédiaire de TLG finance à hauteur de 59.337% dans le groupe Alios.
- Pourcentage directe de TL dans groupe Alios égale 4.602%.

(3) Bien que Tunisie Leasing détienne 30% du capital de Maghreb Leasing Algérie et qu'Amen Bank détienne 40.74%, cette participation a été consolidée selon la méthode d'intégration globale parce que Tunisie Leasing est présumée exercer un contrôle de fait parce qu'elle contrôle les politique financières et opérationnelles de cette dernière. Ce contrôle se manifeste par le fait que TL est représenté dans le comité de crédit de MLA à travers son DG et son DGA.

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ *Traitement des participations dans les entreprises associées*

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ *Intégration des sociétés sous contrôle exclusif*

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart de réévaluation : L'écart de réévaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires: ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

▪ Conversion des états financiers des entités étrangères

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38);
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Tunisie Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

Filiale (Maghreb Leasing Algérie)

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	20%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

Filiale (Alios)

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 1er Décembre 2015, Alios a adopté une mise à jour de l'ancienne politique de provisionnement en vue de s'aligner avec la méthodologie de provisionnement de Tunisie Leasing. Les aménagements de cette politique prévoient :

1. La prise en compte pour le crédit-bail et pour la LOA de la valeur des biens financés, et ce comme garantie déductible de l'assiette de provisionnement .Les taux de provisionnement sont : (5% à partir d'1 jour de retard, 30% à partir de 90 jours, 75% à partir de 180 jours et 100% à partir de 360 jours et en cas de contentieux. Ces taux s'appliquent sur le risque total (impayés + encours).
2. L'assouplissement des taux de provisionnement pour les financements destinés aux particuliers (Crédit à la consommation et LOA) du fait que les premiers retards sont en général imputables aux employeurs qui nous règlent les prélèvements à la source des échéances avec un certain délai. Le taux de provisionnement est de 5% (à partir du 1er jour de retard), suivi de 30% (30 jours), 50% (60 jours), 75% (120 jours) et 100% (180 jours et contentieux).

Filiale (Tunisie Factoring)

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter

que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLG.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4.10 : Changements de méthodes de présentation:

Par rapport au 31 décembre 2014, les états financiers au 31 décembre 2015 traduisent des changements de méthodes de présentation de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie.

Les retraitements opérés sont:

Les frais sur effets rejetés étaient classés parmi les autres charges d'exploitation en déduction des frais de services bancaires et assimilés. En 2015, ils sont présentés selon leur nature parmi les autres produits d'exploitation.

Les retraitements opérés sont :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2014	Commentaires
Autres produits d'exploitation	158 484	Reclassement des frais sur effets rejetés figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des frais de services bancaires et assimilés
Autres Charges d'exploitation	158 484	Reclassement des frais sur effets rejetés figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des frais de services bancaires et assimilés
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	158 484	Autres charges d'exploitation
Autres flux de trésorerie	158 484	Autres produits d'exploitation

NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidites et équivalents de liquidites se détaillent comme suit :

	31-déc	
	2015	2014
-Banques	94 512 617	15 854 068
-Caisses	373 383	20 489
<u>Total général</u>	<u>94 886 000</u>	<u>15 874 557</u>

NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les créances de leasing s'analysent comme suit :

	31-déc 2015	31-déc 2014
- Créances de leasing (encours financiers)	1 179 996 223	768 427 389
- Créances échues (valeurs résiduelles échus)	600 378	453 389
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	8 165 234	3 664 637
<u>Total brut</u>	<u>1 188 761 835</u>	<u>772 545 415</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(46 511 758)	(15 720 325)
- Provisions pour dépréciation de l'encours courant	(4 295 040)	(3 668 533)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(7 316)	(6 890)
<u>Total des provisions</u>	<u>(50 814 114)</u>	<u>(19 395 748)</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2015</u>	<u>1 137 947 721</u>	<u>753 149 667</u>

NOTE 7 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	31-déc 2015	31-déc 2014
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	185 248 474	13 927 953
- Intérêts de retard à facturer	62 629	86 044
<u>Montant brut</u>	<u>185 311 103</u>	<u>14 013 997</u>
A déduire :		
- Provisions	(37 069 175)	(2 637 723)
- Produits réservés	(1 708 252)	(1 669 538)
<u>Montant net</u>	<u>146 533 676</u>	<u>9 706 736</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	16 354 930	15 498 938
- Créances radiées	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>16 503 488</u>	<u>15 647 496</u>
A déduire :		
- Provisions	(13 182 546)	(11 680 391)
- Produits réservés	(2 507 985)	(2 344 213)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>664 399</u>	<u>1 474 335</u>
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	(2 039)	(2 039)
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>147 196 036</u>	<u>11 179 032</u>

NOTE 8 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2015, comme suit :

		<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
Comptes des acheteurs factorés			
Comptes des acheteurs locaux		115 002 538	118 300 837
Comptes des acheteurs export		2 996 644	3 109 204
Comptes des acheteurs import		2 936 042	5 294 076
	<u>Sous total</u>	<u>(A) 120 935 224</u>	<u>126 704 117</u>
A déduire			
Provisions		(5 023 975)	(5 153 774)
	<u>Montant net</u>	<u>115 911 249</u>	<u>121 550 343</u>
Comptes des adhérents			
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)		234 396	208 941
Fonds de garantie		11 824 247	12 406 689
Compte import		2 936 042	5 294 076
Disponible		15 462 548	23 240 130
	<u>Sous total</u>	<u>(B) 30 457 233</u>	<u>41 149 836</u>
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	(A) - (B)	<u>90 477 991</u>	<u>85 554 281</u>

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
Titres mis en équivalence	9 347 527	8 044 592
Titres immobilisés	34 492 163	34 838 449
	<u>Total brut</u>	<u>43 839 690</u>
42 883 041		
A déduire		
Versements restant à effectuer sur titres	(3 494 500)	(5 444 800)
	<u>Montant libéré</u>	<u>40 345 190</u>
37 438 241		
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(625 200)	(1 268 216)
	<u>Total net</u>	<u>39 719 990</u>
36 170 025		

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 Décembre 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Coût d'acquisition	Ecart d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu
	(a)	(b)				(a)
* Tuninvest Sicar	521 084	(24 439)	(144 600)	1 093 815	1 445 860	36,51%
* Tunisie Sicar	219 990	-	(374 097)	366 724	212 617	44,00%
* Tunisie Valeurs	2 840 951	-	2 179 491	1 017 921	6 038 363	27,34%
* Tuninvest International Sicar	125 000	-	172 339	(200 939)	96 400	25,00%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	-	957 710	460 217	1 554 287	27,27%
	<u>3 843 385</u>	<u>(24 439)</u>	<u>2 790 843</u>	<u>2 737 738</u>	<u>9 347 527</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
- B.T.S	500	10	5 000			1997	
-SPCS	149 990	10	1 462 578			2009	
- S T I F	1	10	10			2000	
- Société moderne de titrisation	500	100	50 000		50 000	2002	
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000	1 000 000			2010	
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10	42 910		42 910	2000	(*)
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100	100			2010	
- Société BYZACENE	1 005	100	100 500		100 500	2006	(*)
- Société PROMOTEL TF	5 600	100	560 000			2009	(*)
- Amen Santé	65 401	10	654 010			2009/2010	
- M.B.G	5 000	100	500 000			2009	(*)
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,5	61 605			2009	(*)
- Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100	666 700			2009	(*)
- Société Golden Yasmine Loisirs	10 000	10	100 000			2008	(*)
- Clinique El Amen Beja	818	100	81 800			2010-2012	
- Société YASMINE	337 500	10	3 375 000			2011	(*)
- Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100	3 500 000			2012	(*)
- Ennakl	389 000	1	4 998 650		431 790	2012	
- Amen Finance Company	100 000	100	10 000 000	2 500 000		2012	
- Tayssir	8 333	100	833 300			2013	
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100	3 000 000	994 500		2013	
-Société Almes	150 000	10	1 500 000			2014	
-Société Tazoghane	200 000	10	2 000 000			2015	(*)
			<u>34 492 163</u>	<u>3 494 500</u>	<u>625 200</u>		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015
(Exprimés en dinars)

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements						Valeur comptable nette	
		Début de période	Ajustement Inventaire physique	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Effet de variation de taux de change	Ajustement Inventaire physique	Cessions ou transferts		Fin de période
Logiciels	33%	12 219 307	-12 819	-516 362	10 069 049	275 544	-	22 034 719	9 518 383	8 547 863	-354 738	-8 840	-	17 702 668	4 332 051
Logiciels (en cours)		1 640 375			9 209	-275 544	-	1 374 040	-	-			-	-	1 374 041
Ecart d'acquisition		242 318			5 178 524	-	77	5 420 765	76 205	58 894				135 099	5 285 666
TOTAUX		14 102 000	-12 819	-516 362	15 256 782	-	77	28 829 524	9 594 588	8 606 757	-354 738	-8 840	-	17 837 767	10 991 757

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements						Valeur comptable nette	
		Début de période	Ajustement Inventaire physique	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Effet de variation de taux de change	Ajustement Inventaire physique	Cessions ou transferts		Fin de période
Terrain	0%	1 143 058			1 046 022	-	-	2 189 080	-	-			-	0	2 189 080
Constructions	5%	8 432 389		-196 565	4 188 252	-	-	12 424 076	2 050 353	3 741 173	-15 332	-30	-	5 776 164	6 647 912
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670			-	-	-	30 670	30 670	-			-	30 670	-
Matériel de transport	20%	28 149 629		-30 708	10 139 861	-	-4 790 295	33 468 487	7 977 514	6 224 939	-125 713		2 658 880	11 417 860	22 050 627
Mobilier de bureau	10% et 20%	2 220 904	-357 062	-26 018	5 622 268	-	-	7 460 092	1 044 098	1 861 478	-20 103	-341 755	-	2 543 718	4 916 374
Matériel informatique	15% et 33%	3 202 862	-867 776	-101 435	5 309 121	-	-692 095	6 850 677	2 660 333	3 466 239	-77 608	-886 051	-	5 162 913	1 687 764
Installations générales	10% et 15%	5 425 033	-207 700	-147 054	8 214 166	-	-	13 284 445	2 971 933	6 559 914	-109 786	-207 518	-	9 214 544	4 069 901
Constructions en cours		-			-	-	-	-	-	-			-	-	-
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		-			-	-	-	-	-	-			-	-	-
TOTAUX		48 604 545	-1 432 538	-501 780	34 519 690	-	5 482 390	75 707 527	16 734 901	21 853 743	-348 542	-1 435 354	2 658 880	34 145 869	41 561 658

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 12 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(985 932)	(855 754)
- Passif d'impôt différé, MLA	(204 745)	(192 587)
- Passif d'impôt différé, ALIOS	(2 766 910)	-
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(3 957 587)</u>	<u>(1 048 341)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	421 642	310 369
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	480 463	459 759
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	321 743	270 557
- Actif d'impôt différé, ALIOS	4 817 692	-
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>6 041 540</u>	<u>1 040 685</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>2 083 953</u>	<u>(7 656)</u>

NOTE 13 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Clients autres sociétés du groupe	37 388 029	349 603
- Fournisseurs, avances	2 213 135	1 584 753
- Prêts au personnel	2 004 897	1 708 702
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	314 065	516 957
- Dépôts et cautionnements versés	110 900	54 086
- Avances et acomptes au personnel	65 917	63 429
- Crédit d'impôt	9 128 448	6 058 386
- Crédit TVA	17 681 558	978 363
- Autres comptes débiteurs	39 991 954	1 823 648
- Produits à recevoir des tiers	5 058 345	2 578 374
- Produits à recevoir sur contrats de portages	-	-
- Charges constatées d'avance	4 037 374	1 873 180
- frais d'émission des emprunts à long terme	1 569 519	1 619 330
<u>Total brut</u>	<u>119 564 141</u>	<u>19 208 812</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(120 107)	(23 645)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(44 161)	(44 161)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(191 400)	(187 900)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(3 841 305)	(283 533)
<u>Total net</u>	<u>115 349 288</u>	<u>18 651 693</u>

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc	
	2015	2014
Emprunts		
- Banques locales	198 480 479	178 637 167
- Banques étrangères	114 361 542	127 038 906
- Emprunts obligataires	282 242 000	241 550 000
- Crédit à court terme	2 273 373	2 235 007
- Ligne d'avance	20 750 000	8 000 000
- Billets de trésorerie	32 500 000	44 000 000
- Amen Bank (Portages sur titres MLA)	882 930	2 240 378
- Crédit à court terme ALIOS	430 907 768	-
<u>Total emprunts</u>	<u>1 082 398 092</u>	<u>603 701 459</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	3 593 299	2 232 767
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	2 601 266	2 775 720
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	8 798 992	8 218 264
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	6 300	3 675
- Intérêts courus sur Emprunts Amen Bank (Portages sur titres MLA)	799 425	774 031
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>15 799 282</u>	<u>14 004 458</u>
<u>Total</u>	<u>1 098 197 374</u>	<u>617 705 917</u>

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Solde en début de période	effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	178 637 167	-5 722 897	248 553 752	222 987 543	198 480 479	87 185 678	111 294 801
* AL BARAKA BANK	45 000 000	-	115 000 000	115 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/1	4 000 000	-	-	4 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2014/2	5 000 000	-	-	5 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2015 I	-	-	6 000 000	-	6 000 000	-	6 000 000
* A.B.C TUNISIE 2015 II	-	-	3 200 000	-	3 200 000	-	3 200 000
* A.B.C TUNISIE 10 MD 2013	7 500 000	-	-	2 000 000	5 500 000	3 500 000	2 000 000
* ATTUJARI BANK 2010	2 000 000	-	-	2 000 000	-	-	-
* ATTUJARI BANK 2013	7 000 000	-	-	2 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
* ATTUJARI BANK 2015	-	-	10 000 000	1 666 667	8 333 333	5 000 002	3 333 331
* BIAT 2010	1 000 000	-	-	1 000 000	-	-	-
* BIAT 2013 I	7 000 000	-	-	2 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
* BIAT 2013 II	1 250 000	-	-	1 250 000	-	-	-
* BIAT 2015 I	-	-	7 500 000	750 000	6 750 000	5 250 000	1 500 000
* BIAT 2015 II	-	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
* AMEN BANK 2013 II	10 312 500	-	-	3 750 000	6 562 500	2 812 500	3 750 000
* AMEN BANK 2013 III	5 792 302	-	-	5 792 302	-	-	-
* AMEN BANK 2015 I	-	-	5 000 000	106 383	4 893 617	3 617 021	1 276 596
* AMEN BANK 2015 II	-	-	10 000 000	208 333	9 791 667	7 291 667	2 500 000
* BTK 2013	3 500 000	-	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
* ZITOUNA BANK	12 000 000	-	48 000 000	48 000 000	12 000 000	-	12 000 000
* BNP (MLA)	4 108 611	-453 064	-	3 655 547	-	-	-
* CITIBANK (MLA)	-	-	15 040 000	-	15 040 000	15 040 000	-
* AL BARAKA BANK(MLA)	47 790 289	-5 269 833	9 400 000	16 923 478	34 996 978	18 899 760	16 097 218
* AMEN BANK 10 MD (factoring)	500 000	-	-	500 000	-	-	-
* AMEN BANK 5 MD (factoring)	4 567 669	-	-	894 599	3 673 070	2 714 314	958 756
* AMEN BANK 3 MD (factoring)	-	-	3 000 000	238 551	2 761 449	2 221 315	540 134
* BTE (factoring)	4 825 241	-	-	2 329 656	2 495 585	-	2 495 585
* AMEN BANK 2012-I (LLD)	89 632	-	-	89 632	-	-	-
* AMEN BANK 2012-II (LLD)	467 458	-	-	261 162	206 296	-	206 296
* AMEN BANK 2013-III (LLD)	1 231 811	-	-	504 233	727 578	188 140	539 438
* AMEN BANK 2014-I (LLD)	1 396 959	-	-	673 637	723 322	-	723 322
* AMEN BANK 2014-II (LLD)	1 792 431	-	-	675 982	1 116 449	386 648	729 801
* AMEN BANK 2015 (LLD)	-	-	1 325 000	245 552	1 079 448	764 311	315 137
* A.T.B 2012-I (LLD)	147 994	-	-	147 994	-	-	-
* A.T.B 2012-II (LLD)	191 153	-	-	176 164	14 989	-	14 989
* A.T.B 2013-I (LLD)	173 117	-	-	147 671	25 446	-	25 446
* AFRIC INVST	-	-	88 752	-	88 752	-	88 752
BANQUES ETRANGERES	127 038 906	-3 785 019	24 800 000	33 692 345	114 361 542	85 692 899	28 668 643
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	25 724 420	-	-	8 619 262	17 105 158	12 726 974	4 378 184
* B.E.I LIGNE III (Contrat 22091)	196 411	-	-	196 411	-	-	-
* B.E.I LIGNE VI (Contrat 82284)	22 577 161	-	-	1 612 654	20 964 507	17 739 198	3 225 309
* BIRD 2012	9 499 998	-	-	570 675	8 929 323	7 787 974	1 141 349
* BAD 2013	5 944 071	-	-	-	5 944 071	5 165 686	778 385
* BIRD 2014	11 600 500	-	-	-	11 600 500	9 943 286	1 657 214
* BIRD 2015	-	-	6 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-
* SANAD	17 016 300	-	-	1 890 674	15 125 626	11 344 278	3 781 348
* HSBC	2 115 340	-233 216	-	1 882 124	-	-	-
* FRANSABANK	8 704 792	-959 876	-	3 761 241	3 983 675	1 778 078	2 205 597
* ABC	10 286 195	-1 134 244	18 800 000	8 650 951	19 301 000	13 053 027	6 247 973
* TRUST BANK	13 219 320	-1 457 683	-	6 508 353	5 253 284	-	5 253 284
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	305 676 073	-9 507 916	273 353 752	256 679 888	312 842 021	172 878 577	139 963 444

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Solde en début de période	effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2009 II	3 000 000		-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2010 I	4 000 000		-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2010 II	6 000 000		-	6 000 000	-	-	-
* Emprunt subordonné 2010	8 000 000		-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	12 000 000		-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	12 000 000		-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	18 000 000		-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	22 964 000		-	6 000 000	16 964 000	10 964 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 II	17 070 000		-	2 930 000	14 140 000	10 140 000	4 000 000
* Emprunt subordonné 2013 I	16 000 000		-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	27 516 000		-	2 484 000	25 032 000	19 032 000	6 000 000
* Emprunt subordonné 2013 II	20 000 000		-	1 766 000	18 234 000	16 468 000	1 766 000
* Emprunt obligataire 2014 I	30 000 000		-	3 298 000	26 702 000	23 404 000	3 298 000
* Emprunt obligataire 2014 II	30 000 000		-	2 380 000	27 620 000	25 240 000	2 380 000
* Emprunt obligataire 2015 I			30 000 000	-	30 000 000	29 407 240	592 760
* Emprunt subordonné 2015 I			20 000 000	-	20 000 000	19 385 000	615 000
* Emprunt obligataire 2015 II			14 710 000	-	14 710 000	14 710 000	-
* Emprunt obligataire 2014 (factoring)	15 000 000		-	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2015 (MLA)			37 600 000	3 760 000	33 840 000	33 840 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	241 550 000	-	102 310 000	61 618 000	282 242 000	228 590 240	53 651 760

NOTE 15 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour risques se détaillent par société intégrée comme suit :

	31-déc	
	2015	2014
- Provisions pour risques divers, Tunisie Leasing	1 481 771	1 181 771
- Provisions pour risques divers, Tunisie Factoring	1 824 850	1 508 350
- Provisions pour risques divers, MLA(*)	2 068 000	2 324 300
- Provisions pour risques divers, ALIOS	5 540 410	-
<u>Total général</u>	<u>10 915 031</u>	<u>5 014 421</u>

* Provision de 110 000 KDA constituée pour Risque fiscal durant les deux exercices 2013 et 2014 à hauteur de 55 000 KDA pour chaque exercice.

NOTE 16 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc 2015	31-déc 2014
- Avances et acomptes reçus des clients	18 135 264	14 860 895
- Dépôts et cautionnements reçus	40 800 793	6 766 457
<u>Total général</u>	<u>58 936 057</u>	<u>21 627 352</u>

NOTE 17 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31-déc 2015	31-déc 2014
- Personnel, remunerations dues	708 827	775 482
- Personnel, provisions pour congés payés	1 068 478	970 060
- Personnel, autres charges à payer	1 207 104	809 799
- Fonds social	312 211	257 297
- Etat, retenues sur salaires	210 166	159 141
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	659 770	795 443
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	51 349	37 800
- Etat, impôts sur les bénéfices	4 543 649	6 517 444
- Etat, TVA à payer	3 206 330	3 235 588
- Etat, autres impôts et taxes à payer	4 012 429	149 312
- Avance sur titres immobilisés	587 438	429 648
- Actionnaires, dividendes à payer	1 546 351	31 587
- C.N.S.S	802 745	880 810
- Autres comptes créditeurs	16 128 903	3 037 381
- Diverses charges à payer	4 175 209	1 785 196
- Produits constatés d'avance	6 485 550	209 393
- Comptes courants Tunisie Valeurs & TFG	-	-
<u>Total</u>	<u>45 706 509</u>	<u>20 081 379</u>

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc	
		2015	2014
- Capital social	(A)	45 000 000	43 000 000
- Réserve légale		4 500 000	4 300 000
- Prime d'émission		39 500 000	39 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		13 161 525	11 161 525
- Réserves affectée à l'augmentation du capital		0	2 000 000
- Autres réserves		5 729 125	4 889 125
- Ecart de conversion		996 138	3 964 079
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	2 790 843	2 676 404
- Dividendes reçus des filiales		5 419 822	6 003 759
- Résultats reportés		27 337 809	23 833 987
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		144 435 262	141 328 879
- Résultat net des sociétés intégrées		21 868 674	24 628 477
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	2 737 738	1 478 122
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(10 418 496)	(11 546 532)
Résultat net revenant à la société consolidante (1)		14 187 916	14 560 067
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	158 623 178	155 888 946
Nombre d'actions (2)	(D)	9 000 000	9 000 000
Résultat par action	(1) / (2)	1,576	1,618

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à la somme de 45.000.000 Dinars divisé en 9.000.000

(B) Voir note 9

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

31-déc-15
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Prime d'émission	réserves affectée à l'augmentation du capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2012	35 000 000	3 500 000	6 992 000	22 500 000		4 889 125	1 966 036	2 218 564	6 489 709	22 792 081	11 860 909	118 208 424
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2013		650 000	2 500 000						(6 489 709)	7 333 167	(3 993 458)	-
Affectations des résultats des filiales								3 386	1 222 640	6 568 483	(7 867 451)	-72 942
Dividendes reçus des filiales intégrées									1 814 368	(1 814 368)		-
Augm K Quatrième résolution approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	6 500 000			17 000 000	3 500 000					(5 000 000)		22 000 000
Ecart de conversion							1 552 269					1 552 269
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011										(7 000 000)		-7 000 000
Résultat consolidé au 31 décembre 2012											14 655 918	14 655 918
Solde au 31 décembre 2013	41 500 000	4 150 000	9 492 000	39 500 000	3 500 000	4 889 125	3 518 305	2 221 950	3 037 008	22 879 363	14 655 918	149 343 670
Effets de variation du pourcentage d'intérêts								(81 798)		(8 772)		-90 570
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05/06/2014		150 000	2 203 125						(3 037 008)	6 998 442	(6 314 559)	-
Affectations des résultats des filiales								536 252	2 699 865	5 035 248	(8 341 359)	-69 994
Dividendes reçus des filiales intégrées									3 303 894	(3 303 894)		-
Libération du réserve spéciale de réinvestissement, approuvée par L'A.G.O du 05/06/2014			(533 600)							533 600		-
Augm K Quatrième résolution approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				(1 500 000)							-
Ecart de conversion							445 774					445 774
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013										(8 300 000)		-8 300 000
Résultat consolidé au 31 Décembre 2014											14 560 067	14 560 067
Solde au 31 décembre 2014	43 000 000	4 300 000	11 161 525	39 500 000	2 000 000	4 889 125	3 964 079	2 676 404	6 003 759	23 833 987	14 560 067	155 888 946
Effets de variation du pourcentage d'intérêts								(141 426)		394 650		253 224
Affectations approuvées par l'A.G.O du 02/06/2015		200 000	2 000 000						(6 003 759)	9 628 772	(5 825 013)	-
Affectations des résultats des filiales						840 000		255 865	1 187 732	6 312 490	(8 735 054)	-138 967
Dividendes reçus des filiales intégrées									4 232 090	(4 232 090)		-
Libération du réserve spéciale de réinvestissement, approuvée par L'A.G.O du 05/06/2014												-
Augm K Quatrième résolution approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	2 000 000				(2 000 000)							-
Ecart de conversion							(2 967 941)					-2 967 941
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014										(8 600 000)		-8 600 000
Résultat consolidé au 31 Décembre 2015											14 187 916	14 187 916
Solde au 31 Décembre 2015	45 000 000	4 500 000	13 161 525	39 500 000	0	5 729 125	996 138	2 790 843	5 419 822	27 337 809	14 187 916	158 623 178

NOTE 19 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31-déc	
	2015	2014
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring		
- Dans le capital	666 013	4 163 132
- Dans les réserves	683 621	3 799 309
- Dans le résultat	(A) 139 506	723 676
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	43 879 465	43 879 465
- Ecart de conversion	2 333 811	9 797 595
- Dans les réserves	14 186 152	13 030 074
- Dans le résultat	(A) 8 316 641	10 813 801
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	16 800	1 400
- Dans les réserves	8 933	15 278
- Dans le résultat	(A) 9 073	9 055
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLG FINANCE		
- Dans le capital	27 834 700	-
- Ecart de conversion	311 156	-
- Dans les réserves	-664	-
- Dans le résultat	(A) -99 911	-
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la ALIOS		
- Dans le capital	18 088 965	-
- Ecart de conversion	379 676	-
- Dans les réserves	25 976 545	-
- Dans le résultat	(A) 2 053 187	-
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>144 783 669</u>	<u>86 232 785</u>
(A) Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>10 418 496</u>	<u>11 546 532</u>

NOTE 20 : REVENUS DE LEASING

	31-déc	
	2015	2014
- intérêts conventionnels	159 287 539	85 076 060
- Intérêts intercalaires	484 100	669 909
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>159 771 639</u>	<u>85 745 969</u>
- Intérêts de retard	2 968 696	2 239 082
<u>Total des autres produits</u>	(B) <u>2 968 696</u>	<u>2 239 082</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(539 550)	(752 647)
. Intérêts de retard	(558 769)	(1 141 923)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	613 329	592 416
. Intérêts de retard antérieurs	282 506	745 082
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) <u>(202 484)</u>	<u>(557 072)</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C) <u>162 537 851</u>	<u>87 427 979</u>

NOTE 21 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 Décembre 2015, se présente ainsi :

	<u>31-déc</u> <u>2015</u>	<u>31-déc</u> <u>2014</u>
- Commissions de factoring	4 663 605	4 480 901
- Intérêts de financement	8 694 016	7 950 669
<u>Total</u>	<u>13 357 621</u>	<u>12 431 570</u>

NOTE 22 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31-déc</u> <u>2015</u>	<u>31-déc</u> <u>2014</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	18 563 605	14 314 841
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	37 754 935	10 500 591
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	10 680 607	9 854 913
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	611 728	436 452
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>67 610 875</u>	<u>35 106 797</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	5 727 265	973 845
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	2 917 533	3 102 509
- Autres	2 994 609	1 392 448
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>11 639 407</u>	<u>5 468 802</u>
<u>Total général</u>	<u>79 250 282</u>	<u>40 575 599</u>

NOTE 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31-déc</u> <u>2015</u>	<u>31-déc</u> <u>2014</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	9 664 559	9 296 855
- Dotations aux provisions collectives	878 537	1 116 617
- Reprise sur provisions collectives	-	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(6 419 821)	(8 491 030)
- Créances abandonnées des entreprises en difficultés (Tunisie Leasing)	-	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	4 194 146	13 950
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(2 326 197)	(13 950)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	850 829	1 014 537
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(395 033)	(359 305)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	1 425 965	1 429 192
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(952 866)	(950 668)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (ALIOS)	33 500 355	
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (ALIOS)	(27 213 891)	
- Encaissement sur créances radiées	-	(117 033)
Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	<u>13 206 583</u>	<u>2 939 165</u>

NOTE 24 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	152 360	8 157
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(687 177)	(33 627)
- Dotations de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	269 244	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 795)	(13 795)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	3 857 675	879 100
- Reprise de provisions pour risques et charges	-	(636 352)
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>3 578 307</u>	<u>203 483</u>

NOTE 25 : ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Impayés sur créances de leasing en début de période	24 507 393	22 117 285
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	-24 758 245	-24 507 393
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	-6 138 654	-8 128 551
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	6 873 548	6 138 654
- Plus ou moins values sur relocation	-1 048 570	-527 494
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-6 766 456	-6 008 988
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	6 631 293	6 766 456
- Intérêts constatés d'avance en début de période	-3 252 829	-3 167 333
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	3 343 515	3 252 829
- TVA collectées	52 177 004	51 085 768
- Loyers encaissés	526 044 205	536 527 428
- Intérêts de retard	1 472 843	1 826 462
- Créances virées en Pertes	-1 266 013	-13 950
- Encaissement sur créances radiées	0	117 033
- Remboursement des valeurs résiduelles	1 323 113	1 699 924
- Remboursements anticipés	11 719 636	11 602 170
- Produits sur Cessions anticipées	223 205	160 477
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>591 084 988</u>	<u>598 940 776</u>

NOTE 26 : ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

	31-déc	
	2015	2014
Encours de Financement des adhérents en début de période	85 554 281	82 213 235
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(90 477 991)	(85 554 281)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(505 449)	(1 084 146)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	708 450	505 449
Ristourne imputables aux adhérents en début de période	(9 262)	(239 959)
Ristourne imputables aux adhérents en fin de période	-	9 262
Financement des adhérents (TND + €)	341 594 644	312 299 872
Produits à recevoir en début de période	37 060	60 715
Produits à recevoir en fin de période	(16 617)	(37 060)
Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	(90 753)
Produits perçus d'avance en fin de période	90 753	90 753
Revenus du factoring	13 357 621	12 431 570
Récupération frais bancaires	34 774	35 238
Récupération frais de justice	4 997	3 600
TVA collectée	822 724	778 890
Créances virées en Pertes	(652 795)	-
Compte d'attente en début de période	(121 133)	-
Compte d'attente en fin de période	121 133	121 133
Encaissements reçus des acheteurs	350 452 437	321 543 518

NOTE 27 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	31-déc	31-déc
	2015	2014
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	22 609 025	21 494 454
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	-30 255 770	-22 609 025
- Fournisseurs, avances en début de période	-1 383 943	-1 816 215
- Fournisseurs, avances en fin de période	2 088 540	1 383 943
- Investissements pour financement de contrats de leasing	457 286 586	457 408 469
- TVA sur Investissements	42 079 627	41 541 962
Décaissements pour financement de contrats de leasing	492 424 065	497 403 588

**NOTE 28 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	<u>31-déc</u> <u>2015</u>	<u>31-déc</u> <u>2014</u>
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	15 085	(925 638)
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en fin de période	(27)	(15 085)
-Transfert d'immobilisations	0	805 136
- Investissements en Immobilisations incorporelles	618 450	479 654
- Investissements en Immobilisations corporelles	7 974 859	12 686 381
- TVA sur Investissements	7 630	19 541
<u>Décaissements provenant de l'acquisition</u>		
<u>d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>8 615 997</u>	<u>13 049 989</u>

**NOTE 29 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION
D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	<u>31-déc</u>	
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
- Cessions d'immobilisations incorporelles	100 438	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	4 974 346	3 061 583
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	(7 667)	-
<u>Encaissements provenant de la cession</u>		
<u>d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>5 067 117</u>	<u>3 061 583</u>

**NOTE 30 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	<u>31-déc</u>	
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	63 385 670	1 805 260
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	2 000 000	1 714 334
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	(6 214 235)	(5 510 920)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	7 571 683	6 214 235
<u>Décaissements provenant de l'acquisition</u>		
<u>d'immobilisations financières</u>	<u>66 743 118</u>	<u>4 222 909</u>

**NOTE 31 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION
D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	31-déc	
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
- Titres immobilisés libérés début période	560 000	560 000
- Titres immobilisés libérés fin période	(560 000)	(432 230)
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	1 543 733	666 800
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	157 399	127 929
- Dépôts et cautionnements versés début période	18 714	18 714
- Dépôts et cautionnements versés fin période	(18 714)	(18 714)
- Produits / Placement à recevoir en début de période	-	127 405
- Produits de participation (portage)	-	17 907
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(429 648)	(270 000)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	587 438	301 878
- Créance sur cession de titres immobilisés en début de période	-	365 000
- Plus values sur cession de titres de participations	79 240	56 720
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>1 938 162</u>	<u>1 521 409</u>

NOTE 32 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31-déc	
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
- Dividendes et tantièmes	17 649 998	14 553 598
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	16 514	14 103
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(18 270)	(16 513)
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>17 648 242</u>	<u>14 551 188</u>

NOTE 33 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

	31-déc	
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
- Banques	94 512 617	15 858 981
- Caisses	373 383	15 576
- Banques, découverts	(71 566 178)	(17 864 457)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<u>23 319 822</u>	<u>(1 989 900)</u>

NOTE 34 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie Factoring (TF)

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 93,34%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2015, accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 10 750 000 DT.

Location du siège

Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel Tunisie Leasing met à la disposition de Tunisie Factoring une partie du rézeq de chaussée, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a pris fin le 30 avril 2014.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 233 581 DT au titre de l'exercice 2015.

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2015, TL a mis en force 54 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 3 069 394 DT.

La marge brute réalisée en 2015 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 821 587 DT

Au 31 décembre 2015, l'encours financier s'élève à 11 985 502 DT.

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2015, à 1 657 194 DT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre

d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours des cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2015, à 40 437 DT.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au titre de l'année 2015 s'élèvent à 251 103 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt:

Tunisie a émis des certificats de dépôt et des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée:

- Des certificats dépôt de 1 500 000 DT qui ont été souscrits en 2015. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 37 679 DT. L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 Décembre 2015, à 1 500 000 DT.
- Un Billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 29 Décembre 2014 et échéant le 26 Août 2015. Le montant des intérêts supportés au titre de 2015 et constatés en charges s'élève à 43 626 DT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 240 DT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Les prestations facturées en 2015 dans ce cadre, s'élèvent à 526 478 DT.

Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2015 s'élèvent à 334 901 DT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2015 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 71 328 DT.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier s'élève à 2 451 961 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 805 631 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificats de dépôt:

Tunisie Leasing a émis des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Valeurs :

- Les billets de trésorerie de 11 000 000 DT qui ont été souscrits en 2015. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 74 606 DT.
- Les billets de trésorerie de 3 500 000 DT qui ont été souscrits courant l'année 2014 et échéant en 2015, le montant des intérêts supportés au titre de 2014 s'élève 51 704 DT
- Tunisie leasing a réalisé des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Tunisie valeur d'un montant de 35 000 000 DT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 103 826 DT. L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 Décembre 2015, à 3 000 000 DT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2015 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 28 134 DT.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier s'élève à 1 365 537 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 000 DT

TUNISIE SICAV

Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt:

- Tunisie Leasing a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société Tunisie SICAV d'un montant total de 5 000 000 DT. Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 66 812 DT.
- Des billets de trésorerie de 18 000 000 DT qui ont été souscrits en 2014 et échéant en 2015. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 s'élève à 293 049 DT.
- Tunisie leasing a réalisé des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie SICAV d'un montant de 77 000 000 DT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 771 953 DT. L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 Décembre 2015, à 22 000 000 DT.

La société MAKATEB EL HORCHANI

Courant l'année 2015, la société Tunisie leasing a acquis trois places de parking auprès de la société MAKETEB HORCHANI pour un montant total de 45 000 DT HTVA.

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2015 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 35 204 DT.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier s'élève à 797 704 DT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 500 000 DT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2015, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie Leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 14 815 156 DT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 21 247 784 DT.
- Tunisie Leasing a enregistré au niveau des emprunts, une dette d'un montant de 882 931 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie Leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Ce montant, considéré comme un prêt, est remboursable sur une période de cinq ans.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding. Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2015 s'élève à 150 KDT (HT).

NOTE 35 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 Avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de Tunisie Leasing pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 1 704 852 723 DT et un résultat consolidé de 14 187 916 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Tunisie Leasing comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction du groupe est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le fait que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2010, 2011 et 2012 et ayant abouti à la notification d'un redressement d'un montant de **1 915 KDT**.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a pas retenu toutes les observations et arguments présentés par la société.

Une deuxième réponse à la notification de l'administration fiscale a été envoyée aux autorités de contrôle en Juin 2015. Aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

La société a constitué la provision requise permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement. Notre opinion ne comporte pas une réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2015.

Tunis, le 28 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE